



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 19
NOVEMBRE 2025**

OBJET : Attribution des Allocations à la Conduite Automobile (Auto Prem's)

Délibération n° 2025-073

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF NOVEMBRE A DIX NEUF HEURES, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 13 novembre 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Thierry BOURREC, JOËLLE RICHARD, DIDIER MARTIN, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

PROCURATIONS : M. Claude POMIES à M. XAVIER LAGRAVE, MME Danielle BARRAUD à MME Danièle CASTAING, M. André EVRARD à M. JEAN-PIERRE CAUDY, M. CEDRIC BOUET à MME MARIE ASSIBAT.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Philippe BOP, M. Alexandre MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 21

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4

Conseillers Municipaux excusés : 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 portant adoption du Budget principal de la commune pour l'exercice 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2014 portant approbation des modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Vu le Budget principal de la commune pour l'exercice 2025,

Vu le budget communal,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que par délibération susvisée en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :



Article 1 : d'accepter dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocation de l'Etat (Auto-Prem's) l'attribution des allocations suivantes au profit de :

- M. Benjamin Bernon qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 21 octobre 2025 et habitant Aire sur l'Adour 52 avenue des Pyrénées.
- Mme Livia Gaubert qui s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 29 octobre 2025 et habitant Aire sur l'Adour 842 chemin du Cap de la Coste.

Article 2 : Cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget principal de la commune pour l'année 2024,

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction compétente peut également être saisie au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 20 novembre 2025

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-